

VISA DE LA DPSP-ONG

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TVA
DES ONGs & ASSOCIATIONS**

DATE DE RECEPTION ET CACHET DU SERVICE

Direction	
------------------	--

A LA FIN DUTRIMESTRE DE L'ANNEE

Cette demande permet aux ONGs et Associations bénéficiant de la dérogation du Ministre de l'économie et des finances de formuler une demande de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (article 331 bis du Code des impôts).

La demande doit être adressée en un seul exemplaire, au Directeur Général des Impôts et déposée auprès des services fiscaux de rattachement de chaque Organisation dans le trimestre suivant la réalisation des investissements (article 331 ter du Code des Impôts).

Les copies des factures fournisseurs, des déclarations de mise à la consommation pour les importations doivent être jointes à la demande.

Un relevé d'identité bancaire, postal ou de la Caisse National d'Epargne doit obligatoirement être joint à la demande de remboursement.

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION

N° CONVENTION																				N° IFU																			
Nom																																							
Activité																																							
Adresse (Localité)																																							
BP -----	Quartier -----	Secteur -----	N° et rue -----	Section-----	Lot ----	Parcelle-----																																	

II. DETERMINATION DE LA TAXE

- TAXE DEDUCTIBLE SUPPORTEE		
01	Taxe supportée au titre des investissements réalisés au profit des populations	
02	Taxe supportée au titre des autres biens et services destinés au fonctionnement	
03	Taxe supportée au titre des immobilisations d'équipement	
04	Total de la taxe supportée (lignes 01 à 03)	
- TAXE SUPPORTEE DONT LE REMBOURSEMENT EST AUTORISE		
05	REMBOURSEMENT AUTORISE (ligne 01)	

III. DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le soussigné (nom, prénoms, qualité)

.....

Atteste que l'Organisation présentant cette demande est à jour de ses déclarations fiscales.

Il demande le remboursement de la somme de (en lettres) -----

.....

A le

Signature de la personne habilitée à engager l'Organisation
(représentant légal ou personne mandatée)